

JORF n°0219 du 22 septembre 2009 texte 1  
**LOI n° 2009-1133 du 21 septembre 2009 autorisant la ratification de la convention sur les  
armes à sous-munitions (1)**

NOR: MAEJ0909051L

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,  
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

**Article unique.**

Est autorisée la ratification de la convention sur les armes à sous-munitions, signée à Oslo le 3 décembre 2008, et dont le texte est annexé à la présente loi (2).  
La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 21 septembre 2009.

Nicolas Sarkozy  
Par le Président de la République :

Le Premier ministre,  
François Fillon

Le ministre des affaires étrangères  
et européennes,  
Bernard Kouchner

---

(1) Travaux préparatoires : loi n° 2009-1133.

*Assemblée nationale* :

Projet de loi n° 1731 ;

Rapport de M. François Rochebloine, au nom de la commission des affaires étrangères, n° 1804 ;  
Discussion et adoption, après engagement de la procédure accélérée, le 20 juillet 2009 (TA n° 323).

*Sénat* :

Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, n° 575 (2008-2009) ;

Rapport de Mme Joëlle Garriaud-Maylam, au nom de la commission des affaires étrangères, n° 615 (2008-2009) ;

Texte de la commission n° 616 (2008-2009) ;

Discussion et adoption le 17 septembre 2009 (TA n° 132).

(2) Le texte sera publié ultérieurement au *Journal officiel* de la République française.